

Rapport moral du Secrétaire Général



Comme traditionnellement, nous avons à vous présenter les rapports moral et d'activité de notre syndicat, comme, maintenant plusieurs années, nous avons fait le choix de nous répartir les tâches avec Michel CHAUVEAU.

A Michel le rapport d'activité, activité qu'il suit au jour le jour comme permanent, au secrétaire général le rapport moral qui en ce qui me concerne sera davantage l'expression de ressentis à l'occasion d'instantanés vécus et de convictions au regard des résultats divers de notre action syndicale.

Votre BN a joué son rôle d'instance exécutive du syndicat. Sa réactivité a été maintes fois sollicitée par une actualité brûlante, c'est la règle du jeu ; c'est aussi l'occasion de voir les limites d'une organisation qui repose essentiellement sur des personnels en activité, ce dont nous nous félicitons par ailleurs, mais pour lesquels la pression syndicale s'ajoute à la pression professionnelle du moment.

Les lendemains qui s'annoncent ne seront pas plus sereins, en conséquences futurs membres du bureau national, sachez que vous aurez de douloureux choix d'agenda à faire.

Le paysage syndical change, le contexte institutionnel aussi, notre fonctionnement devra suivre, si possible précéder le chambardement qui s'annonce. Bureau national, conseil national, sections thématiques et régionales ne sauraient rester sur des schémas traditionnels.

Les relations inter syndicales

Doit-on remercier nos gouvernants dont les initiatives négatives sont suffisamment graves et destructrices pour mobiliser tout le spectre syndical, l'union faisant la force ?

Félicitons nous de rapprochements qui ont pu se faire ponctuellement cette année toute en regrettant qu'ils ne puissent se faire, à froid, sur des enjeux prospectifs.

Sommaire

pages

◆ Rapport moral du Secrétaire Général	1
◆ MOTIONS adoptées par le congrès	3
◆ Compte-rendu du Bureau National du 21 octobre	5
◆ Compte-rendu du Conseil National du 22 octobre	7
◆ Assemblée Générale du 22 octobre	10
◆ Assemblée Générale du 23 octobre	11
◆ Résultats de l'élection au Bureau National	11
◆ Assemblée Générale du 24 octobre	12

Compte-rendu du CONGRES DIJON - 22 au 24 Octobre 2009

◆ Rapports des vérificateurs aux comptes	12
◆ Message de Denis ADAM, Secrétaire Général du SEP	13
◆ Rapport des commissions	14
◆ Intervention de Rémi VIENOT, Secrétaire Général de la section des retraités	14
◆ Intervention de Patrick GONTHIER, Secrétaire Général de l'UNSA-éducation	14
◆ Conclusions de Philippe CHAUSSIER Secrétaire Général du SEJS	15
◆ Message de Claude GEORGES Lettre aux anti-syndicalistes primaires	15
• <i>Bulletin d'adhésion au SEJS pour 2010</i>	16

Rapport moral

(suite)

La redéfinition de la représentation syndicale annoncée est l'un des grands enjeux, nous serions bien inspirés de nous unir pour en parler avant d'attendre de nous réunir autour d'un tas de cendres.

La communication aura été le point fort de notre action en ces temps de tempête, maintenant le lien entre nous, plus ou moins ébranlés par information, désinformation et ballons d'essai divers.

Si nous pouvons nous louer de l'interactivité de notre communication, celle-ci ne doit pas se substituer à une forme traditionnelle de vie syndicale que sont réunions d'échanges, réflexions et contributions collectives. Je ne suis pas loin d'interpréter la relative extinction des sections régionales et de leur délégué comme un effet induit par cette évolution.

Non le web ne doit pas se substituer à notre vie syndicale, non le clic et le message solitaire ne saurait remplacer la présence, quelque soit l'instance concernée, y compris le bureau national.

Fortement identifiée, notre communication contribue à notre reconnaissance ; elle n'aura pas séduit nos seuls adhérents, médias ou syndicats amis en louent le contenu, même si pour ces derniers nous pourrions souhaiter en échange un grain de coopération confraternelle.

Quand à notre propre administration, il serait bien qu'elle s'en inspire plutôt que de la piller ; mais si elle la redoute, nous nous en félicitons.

Souhaitée l'an dernier, amorcée pendant cette année, la rénovation de notre site s'impose.

Clairement notre site a vieilli, il faut le rénover, mais en veillant à nos moyens et disponibilité pour le nourrir. Simplicité et accessibilité doivent être les fils conducteurs de cette rénovation.

Les instances paritaires

Curieusement, faute d'un réel dialogue social organisé, les réunions des instances paritaires

ont permis des échanges qui devraient faire l'objet d'audiences *ad hoc* avec nos administrations, la partante et moribonde avec les dernières cartouches des administrateurs d'ancien régime, la nouvelle avec les chevronnés de la RGPP. Nous pouvons nous accommoder de cette confusion des genres si elle ne dispense pas l'administration de s'expliquer lors de rencontres plus formelles qui l'engagent, ni de préparer sérieusement CTP et CAP dans de réelles et opérationnelles réunions de travail. C'est cependant lors de tels échanges qu'encore une fois nous avons pu mesurer la faiblesse de la position de notre administration en interministérielle et les incohérences entre les responsables d'une même direction.

Cette faiblesse, ces contradictions pourraient peser lourd dans les modifications statutaires qu'on nous promet. Nous devons en conséquence rester très vigilants sur des dossiers corporatifs à haut risque et être présents auprès de notre propre administration.

La chaise vide serait suicidaire, la participation à la réforme doit rester notre ligne de conduite, sans complaisance ni défaitisme. Nous l'avons encore dernièrement signifié à la DRH : le SEJS, bien que non demandeur, n'est pas hostile à des changements statutaires qui préserveraient l'identité de

nos métiers et sauvegarderaient des acquis indiciers légitimement obtenus.

La RGPP fut sûrement la « Grande affaire de l'année » et sera la « Grande affaire-tout court » des années à venir. Elle dessinera pour longtemps le paysage de l'administration d'Etat française.

Deux aspects de ce grand chambardement retiennent mon analyse, outre et à travers les effets corporatifs et professionnels de cette REFORME.

- La faible voire l'inexistante réaction des collectivités locales et des élus en général, pourtant directement impactés.
- L'absence voire l'inexistence d'intérêt des usagers devant les effets attendus du séisme au regard des services publics.

Les attermoissements des uns lors de la fermeture annoncée de six CREPS et leur faible réaction par la suite en disent long sur leur analyse de la réorganisation de l'Etat.

Pourtant compétents en matière de formation professionnelle, pourtant concernés par le financement du sport de haut niveau, pourtant impliqués dans des investissements croisés, sous couvert d'une position politique d'attente, les collectivités régionales ne se sont guère faites entendre.

Hypnotisés par le démagogique « moins d'impôt », « moins de fonctionnaires », les usagers du service public ne se font entendre que lors des retards de trains pour faits de grève ou lors de la fermeture de la maternité du chef lieu.

Si nous prétendons justement que la RGPP c'est avant tout « moins de service public », nous devons agir pour faire des élus et des usagers, des alliés de notre combat syndical.

Comme annoncé ce rapport ne se limite pas à relater ou analyser nos seules actions syndicales. Il prétend vous sensibiliser aux enjeux qui sont et seront les nôtres tels que nous les prenons et devront les prendre en compte souvent à très court terme.

Plus délicat reste le positionnement et l'intervention de nos partenaires ou de nos représentants élus.

A leur égard une seule position me semble efficace comme action syndicale, leur faire partager nos préoccupations, les convaincre de nos intérêts liés. Cette seule phrase peut constituer à elle seule un rapport d'orientation.

Philippe CHAUSSIER
Secrétaire général



Des congressistes nombreux et attentifs ...

MOTIONS

Adoptées par le congrès

**Attendus de la motion
Champ
professionnel**

Le SEJS acte le fait que les projets de décrets DRJSCS et DDI positionnent la plupart des missions des services Jeunesse et Sports actuels dans les futurs services interministériels. Il ne faut cependant pas être dupe de cette injonction paradoxale : si le périmètre des missions reste identique, l'affaiblissement du nombre de personnels lié à la baisse des plafonds d'emplois de BOP et le recentrage des priorités de l'Etat autour de la cohésion, et notamment de l'urgence sociale rendent très improbable, d'un territoire à l'autre, le maintien d'un service public de la jeunesse et des sports de qualité.

Il convient de rappeler à ce stade combien l'action Jeunesse et Sports, dans son contenu éducatif, est un pilier complémentaire de l'action sociale, en vue de contribuer à la cohésion sociale. Les associations, partenaires traditionnels du secteur Jeunesse et Sports restent les meilleurs garants du lien social sur le terrain, et notamment dans les secteurs urbains et ruraux en difficulté. La baisse des effectifs et des moyens financiers pose directement la question de la qualité du partenariat, qui reste la meilleure garantie d'une action éducative locale de qualité.

Avec la diminution des effectifs, la façon même d'exercer des missions est fortement remise en question. La valeur ajoutée de l'intervention Jeunesse et Sports tient à sa capacité à combiner accompagnement, réglementation et formation (cf. les motions du congrès de La Rochelle) auprès de ses usagers. Or cela réclame :

1°) des modes d'intervention et de management spécifiques qui paraissent parfois peu compatibles avec les cultures des autres champs ministériels concernés : mode de relation aux associations, modalités d'inspection, utilisation d'une pointeuse, astreintes...

2°) Le maintien de moyens significatifs tout particulièrement en personnels d'encadrement.

Le paysage administratif qui émerge est à deux voire trois vitesses pour les missions jeunesse et sports : les Directions Régionales semblent représenter les derniers « refuges d'initiative et d'innovation administrative », même si le "détricotage" des directions régionales et départementales va poser des questions délicates sur la nature du pilotage « stratégique » attendu. Pour les DDCS et les DDCSPP, la situation est franchement incompréhensible, avec des services départementaux dans les chefs lieux de régions deux fois moins dotés que des départements moins peuplés de la même région. Il y a donc devant nous la certitude de la rupture de l'égal accès de l'utilisateur aux services et d'une forme d'inégalité territoriale dans l'exercice des missions.

Motion CHAMP PROFESSIONNEL

Si le risque d'une disparition des Ministères chargés de la Jeunesse et des Sports et de ses missions semble en apparence écarté, celui d'une asphyxie progressive à partir du niveau départemental est annoncé, pour le plus grand péril du secteur dont nous avons la charge. Dans ce contexte, il est demandé au BN de veiller à :

1) L'attribution des moyens nécessaires, en personnels et moyens financiers pour exercer sur l'ensemble du territoire les missions visées par les deux décrets relatifs aux DRJSCS et DDI.

Cela passe notamment par :

- Le maintien d'une identité professionnelle pour l'ensemble des personnels exerçant en services déconcentrés, établissements et administration centrale.

- La constitution d'une **carte des emplois** fine jusqu'au niveau départemental, qui permette de disposer d'un véritable état des lieux des affectations des personnels et constitue la base d'une gestion prospective et d'une vraie politique de gestion des ressources humaines.

- La mise en place d'un **observatoire des missions** jeunesse et sports, qui permette de déployer les moyens nécessaires dans les territoires sinistrés.

2) Une clarification du cadre de fonctionnement entre l'échelon régional et départemental, à travers notamment la formalisation de conventions de coopération, qui comporte des engagements de service réciproques.

3) L'affichage des effectifs des corps techniques et pédagogiques dans les BOP correspondants (SPORT et JEUNESSE) de façon à mieux identifier les missions relevant de notre secteur Jeunesse et Sports.

4) La mise en place au niveau national d'un véritable accompagnement de la transition, qui permette de renforcer l'expertise Jeunesse et Sports et d'en faire bénéficier les autres secteurs. Cela passe notamment par la conception d'une stratégie de communication interministérielle sur les missions Jeunesse et Sports. Cela passe également par une ambition forte en matière de formation permanente de l'ensemble des agents aux enjeux du champ Jeunesse et Sports.

5) La reconnaissance de la mission interministérielle des services de l'Etat en charge de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale en matière de promotion et de défense de la vie associative, pour une meilleure cohésion sociale.



Motion N° 1

Positionnement IJS dans le cadre de la RGPP

Prenant en compte les effets induits de la RGPP et la réduction drastique des emplois fonctionnels et d'encadrement, la volonté affichée de la fonction publique de réduire le nombre de corps de catégorie A, et dans l'attente de nouvelles propositions en adéquation avec notre niveau de recrutement et nos attentes professionnelles,

les membres du SEJS mandatent le Bureau National pour :

- Exiger le maintien de notre statut particulier de cadre A+ avec notamment son échelonnement indiciaire culminant à la HEB.
- Elaborer et de diffuser au plus tôt un argumentaire « métier » à l'attention du corps préfectoral voire aux élus (à affiner) en valorisant particulièrement notre double compétence de management et d'ingénierie éducative et sociale.
- Réaffirmer la priorité qui doit être donnée au IJS pour occuper, conformément à leur statut (article 2), des emplois fonctionnels ou a minima de chef de service (au sens de la MIRATE) avec la garantie d'un régime indemnitaire correspondant.

Dans le cadre de la RGPP en cours, afin d'éviter la confusion et de concourir à la cohérence des organisations mises en place, il convient de solliciter l'harmonisation des nomenclatures d'emplois (chef de service, chef de pôle, responsable sectoriel...)

- Etablir, à partir d'une enquête nationale, la cartographie des emplois d'IJS à la date du 30 novembre 2009, son évolution au 1er janvier 2010, pour constater les carences de pourvoi de postes d'encadrement.
- Faire établir par l'administration une carte de répartition équitable des postes d'inspecteurs.
- Veiller au respect des modalités de gestion des IJS (publicité nationale des postes et passage en CAP).



Motion N° 2

Avenir du corps des IJS

Constatant la réduction constante depuis trois ans du nombre des inspecteurs de la Jeunesse et des Sports, l'absence de concours de recrutement, et la dégradation des conditions de travail et de management des services,

les membres du SEJS mandatent le Bureau National pour :

- Exiger un concours de recrutement en 2010 à hauteur des besoins constatés. Ce mandat est fondamental. Il conditionne les mandats qui suivent ci-dessous.
- Etudier le contexte et les modalités de rapprochement avec d'autres corps à statut équivalent.
- Négocier un meilleur déroulement de carrière par une plus grande fluidité de l'avancement de grade, l'accès généralisé à la HEA et le décontingement de la HEB.
- Maintenir une veille pressante sur cette problématique d'avenir avec notre administration et les instances décisionnaires (circuits FP,...)
- Revaloriser le régime indemnitaire statutaire afin de prendre en compte nos conditions d'exercice spécifiques et/ou atypiques et se rapprocher des indemnités attribuées aux corps comparables, nonobstant l'harmonisation qui sera mise en œuvre d'ici à 2012 selon la charte nationale de gestion.

Motion N° 3

Problématique des emplois fonctionnels

Constatant la réduction massive des emplois fonctionnels, l'incertitude qui pèse sur les nominations à venir (DDI ou DDI Adjoint, DR ou DRA), et les bouleversements portant sur les conditions de nomination à ces nouveaux emplois,



les membres du SEJS mandatent le Bureau National pour :

- Veiller à ce que les IJS, actuellement détachés sur emplois fonctionnels puissent :
- concourir de manière équitable aux nouveaux emplois territoriaux,
- obtenir la garantie d'une offre d'emploi correspondant à leur statut,
- conserver l'ensemble des avantages liés à leur ancienne fonction conformément aux engagements formels de la ministre de la santé et des sports.
- Veiller au maintien d'une lisibilité et d'une transparence nationale pour l'attribution des postes fonctionnels et des postes de chef de service.



L'Assemblée Générale a adopté l'ensemble de ces motions à l'unanimité.

Compte rendu de la réunion du

Bureau National

du 21 octobre 2009

La réunion du bureau national (BN) du 21 octobre au soir vise essentiellement à finaliser la préparation du congrès. 51 participants sont prévus. Beaucoup de préfigurateur se sont excusés. 55 pouvoirs sont déjà parvenus ; d'autres seront apportés en séance. Le SEJS totalise 196 syndiqués, dont 16 nouveaux.

Sous réserve d'approbation de l'Assemblée Générale (AG), Patrick BRUGGEMAN est envisagé comme président du congrès (c'est son dernier congrès en tant qu'actif) ; en son absence, samedi matin, ce pourrait être Christian JEANNE. La commission des pouvoirs et des votes pourrait être présidée par Michel CHAUVEAU (accompagné de Gérard CREPS et Jeanne VO HUU LE, qui seront désignés en AG). La commission des mandats pourrait être présidée par Mathias LAMARQUE (accompagné de Fabienne DEGUILHEM et Jean-Marc POULEAU, qui seront désignés en AG) Les vérificateurs aux comptes pourraient être Pierre LARRE et Guy FABRETTI.

Le projet de règlement de congrès, qui sera d'abord proposé au vote de l'AG, est pratiquement identique à celui de l'année précédente (précisions pour la commission des mandats). La formule consistant à élire le nouveau BN (vendredi matin) avant l'adoption des mandats (samedi matin) demeure, malgré tout, la plus opérationnelle.

Les secrétaires de séance seront composés de binômes, dont un membre du BN, et l'autre à définir en Assemblée Générale, soit Jean-Marie BONNET le 22 après-midi Isabelle BECU-SALAÜN le 23 matin, et Max PINSON le 24 matin.



Les commissions du congrès seront animées, respectivement, par Isabelle BECU-SALAÜN et Patrick BRUGGEMAN (commission 1), Laurent de LAMARE et Anne SCHIRRER (commission 2), Philippe BERTRAND et Max PINSON (commission 3).

L'ordre du jour détaillé du congrès est revu, dans ses points d'organisation matérielle (dont transport des congressistes entre la gare et le CREPS). Le rapport moral sera présenté par Philippe CHAUSSIER, secrétaire général. Le rapport d'activité du BN pourrait être présenté par la secrétaire générale adjointe (affaires professionnelles) et les secrétaires nationaux (Laurent de LAMARE pour les affaires corporatives, Michel CHAUVEAU pour la vie syndicale et la communication).

Quelques points de ces rapports font l'objet d'échanges au sein du BN, notamment les suivants :

- Beaucoup de choses lancées par le ministère « sont tombées à l'eau » (ex. : le rapport Berscht). Il convient de faire attention aux alchimies temporaires et aux démarches ouvertes par différentes options.

- S'agissant de l'avenir des IJS, l'Administration centrale gagne du temps. Qu'en est-il des perspectives des relations avec les syndicats de la santé ? Ce sujet sera abordé en commission, en incluant la notion de syndicat d'encadrement (quelle réalité dans le secteur ASS ?). Les IJS semblent payer leur minorité dans le ministère et la RGPP. L'hypothèse de recrutement des IJS ou de rapprochement avec le corps des IASS doivent être étudiée, d'où la nécessité d'avoir un vrai mandat à la sortie du congrès.

- En matière de formations (sportives), on observe que les mouvements sportifs ne sont plus les seuls employeurs. Il ya aussi des activités récréatives à prendre en compte.

- ...

Anne SCHIRRER et Martine CHARRIER, trésorière et trésorière adjointe, présenteront les comptes et le budget 2010, aidées du permanent, qui assure la comptabilité au quotidien. Le don (de 5.000 €) fait par Claude GEORGES au syndicat sera évoqué.

Un poste nouveau est à pourvoir au BN (celui laissé par Frédéric LE GOFF). Seule la candidature de Fabienne DEGUILHEM a été enregistré à ce jour ; conformément aux statuts, il sera demandé en AG s'il y a d'autres candidatures.

Le déroulement du CN de jeudi matin est évoqué. Il sera proposé à ses membres un tour des régions (vie syndicale ; point sur la RGPP), puis des questions générales pourront être évoquées (comme le CR de la réunion du 14 octobre avec la DRH, la réunion du 20 octobre sur les établissements, la CPC, les rencontres avec Rama YADE, avec le SNIASS, l'UNSA-fonctionnaires et l'UNSA-solidarité, le PAP 2010, etc.).

Compte rendu de la réunion du Conseil National du 22 octobre 2009

Michel CHAUCHEAU propose au CN l'ordre du jour évoqué en BN la veille ; Jean-Marie BONNET et Philippe BERTAND se proposent comme rapporteurs.

TOUR DES REGIONS

Alsace (Damien KEINMANN)

Un syndiqué venant d'Auvergne (Pascal ETIENNE) a rejoint la section, qui s'en félicite. Néanmoins l'ambiance en CTPM se dégrade, du fait de la méthode de mise en place de la RGPP, alors qu'antérieurement, avec les mêmes interlocuteurs, ce n'était pas le cas. Le climat devient extrêmement tendu et procédurier. La construction des nouveaux services pose problème, en affaiblissant trop le niveau régional. Deux des trois IJS de la DR se sont positionnés sur des missions à la DDI et non sur postes de responsabilités, choix qu'ils ont fait délibérément. Cela a entraîné une réaction de l'IGJS qui s'étonne qu'ils ne prennent pas les postes qu'on leur propose.

La clef de répartition (de la « décomposition fonctionnelle » de la DRJS) n'a pas été respectée par le Préfet. La DD en sort renforcée, mais la DR affaiblie. C'est aussi une des conséquences d'une méthode de RGPP menée à l'envers, le préfigurateur régional étant nommé bien après le départemental.

Bourgogne (Jean-Marc POULEAU)

Sur 11 inspecteurs, 9 sont syndiqués. Dans les quatre départements de la région, la situation est la suivante : Dans la Nièvre (58), le directeur des services vétérinaires (DSV) est préfigurateur (prfg), dans l'Yonne (71), où le DDJS par intérim est un IJS de la DRDJS, c'est un directeur de préfecture, en Saône et Loire (79), le DDJS (syndiqué au SEJS). A la DRDJS, la partition se fait au détriment du niveau départemental. La DDCS n'aura que 14 agents (J&S). Le directeur départemental de l'équipement est prfg.

Des CTP interministériel sont organisés par département. Il est matériellement impossible d'être présent partout. Cela pose un problème de dialogue social et d'organisation syndicale.

Les tensions sont nettes à la DASS et la DDE, qui se vivent « absorbés ». Des craintes se manifestent sur les métiers, leurs évolutions et les conditions de tra-

vail. Les questions immobilières, mal évoquées, créent des inquiétudes.

Champagne-Ardennes (Martine CHARRIER)

Hélène LEBORGNE va succéder à Gérard BAUDRY comme déléguée régionale. Six IJS sur 9 sont syndiqués. L'organisation de réunions régionales est difficile. Il y aura quatre directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP). Deux DSV et deux directeurs départementaux des affaires sanitaires et sociales (DASS) sont prfg.



Les IJS sont positionnés sur des blocs de compétences (ou pôles) mais n'acceptent pas nécessairement ces conditions de reclassement. Deux IJS ne signeront pas leur fiche de poste en raison de la non prise en compte de leurs nouvelles responsabilités (notamment en matière de rémunération). La partition de la DRDJS se fait au détriment de la DDCS. Le prfg est un DRASS, nommé sans qu'il l'ait voulu. Les préfets ont lancé le « dialogue social interministériel » sans attendre, mais l'ambiance est lourde, malgré des CODIR régionaux mensuels. Il n'y a pas beaucoup de solidarité des corps d'inspection.

Ile-de-France (Gérard CREPS)

Le calendrier est décalé de quelques mois par rapport aux autres régions. Le préfigurateur sera officiellement nommé au 1er janvier 2010. Il y a une différence de traitement entre la grande banlieue et la petite couronne. Les départements 92, 93 et 94 sont sous l'autorité du Préfet de police de Paris. En conséquence, il n'y aura que 2 DDI et non 3.

Le SEJS, au plan régional, a souhaité rencontrer les Préfets pour présenter les IJS. Le Préfet de région s'y est montré favorable. Des réunions se sont tenues dans le 92 et le 93. Les secrétaires généraux ont manifesté beaucoup de surprise. Ils méconnaissaient complètement les IJS. Cela a eu des incidences favo-



rables sur les perceptions et le positionnement des IJS. Le référentiel professionnel y a contribué.

En CTPR, la parité syndicale refuse de siéger du fait de la méthode de mise en place de la RGPP à marche forcée et en absence de nomination d'un préfigurateur.

Limousin (Emmanuel COQUAND)

Le prfg de la DRJSCS est le DRASS. La « décomposition fonctionnelle » de la DRJSCS se fait au détriment de la DDI, du fait du DR. Par ailleurs, hormis le DR et le DRA, il n'y a plus d'IJS à la DR. Le DRA n'est actuellement pas positionné pour l'avenir. Il est même envisagé de récupérer les deux IJS en poste en Creuse (19) et Corrèze (23), ce qui est mal pris des préfets de département. Il n'y a plus d'IJS positionné en Haute-Vienne (87). La préfiguration en Corrèze (prfg : DSV) se passe mal ; on veut « passer en force » ; il n'y a pas d'organigramme. Il y a un sentiment d'abandon des personnels JS, qui considèrent que leurs missions sont oubliées.

Haute-Normandie (Jeanne VO HUU LE)

La répartition des personnels se fait au détriment du niveau départemental. Le prfg de la DDCS est le DDTEFP. La situation est tendue avec le DR sur la répartition des postes. Les missions sport en DD sont menacées. Des agents refusent de signer les lettres de missions. Ces conflits ris-

quent de renvoyer à des arbitres à la centrale sur la répartition des postes.

Pays-de-la-Loire (Xavier GABILAUD)

Le taux de syndicalisation au SEJS est élevé, 66%, mais deux départs en retraite sont prévus, et un autre en détachement en collectivité territoriale. La section a tenu une réunion régionale avant le congrès. Le département de la Mayenne ne dispose pas d'IJS, et la situation est délicate dans le Maine-et-Loire (49). La consigne du Préfet est que les cadres soient bien pris en compte. Aucun préfigurateur de DDI n'est issu du secteur Jeunesse & Sports. Ils ont besoin des IJS pour gérer les gros pôles. Une place existe pour les IJS dans les projets. Aux collègues de se positionner, ce qu'ils ne font pas toujours pour diverses raisons.

Les collègues IJS sur emplois fonctionnels sont dans des situations difficiles, car ils n'ont aucune assurance sur leur avenir. Cela engendre amertumes et souffrance.

La section déplore par ailleurs la position de l'UNSA-éducation qui, à la demande du SNAPS, refuse l'adhésion d'un DDJS au SEJS du fait qu'il est professeur de sport au SEJS. La section est ouverte aux évolutions syndicales et entretien des contacts avec les IASS.

Nord-Pas-de-Calais (Pierre-Yves BOIFFIN)

Le taux de syndicalisation au SEJS est élevé. Sur 15 IJS dans la région, dont 2 en détachement, 11 sont syndiqués. Mais la situation des collègues est très délicate dans le cadre de la RGPP, car,

vu cet effectif, les possibilités de poste à responsabilité étant devenues très réduites, il n'y aura sans doute pas de place pour tous. Le BN et les RP en seront informés de manière spécifique.

Les organigrammes commencent seulement à s'élaborer, avec des « fantaisies administratives » inacceptables. Le préfigurateur, un DRASS, méconnaît les IJS et leur mission statutaire d'encadrement. Il y a une absence totale de méthode. La situation risque de devenir conflictuelle entre IJS. Il y a un gros problème de répartition des effectifs J&S entre les deux départements (Nord et Pas-de-Calais) suite à la « décomposition fonctionnelle » de la DRDJS.

Rhône-Alpes (Fabienne DEGUILHEM)

La situation est hétérogène selon les départements. Il y a un sentiment général de déclassement. En général, les IJS sont positionnés comme chef de pôle, mais c'est aussi le cas de certains DDJS ; des IJS sont amenés à ne piloter que des services très modestes, de deux ou trois agents. Certains prennent d'autres missions (politique de la ville - pôle support transversal).

Le déménagement brutal de la DDJS de l'Ardèche (07) a été très mal vécu, avec un sentiment d'abandon, le Conseil Général ayant voulu reprendre les locaux occupés par le service dans un délai de trois semaines.

L'avenir du CREPS de VOIRON demeure toujours obscur, un audit est en cours pour chercher une alternative ; l'établissement se sent ballotté entre l'Etat et la Région.

Le CREPS de Mâcon a été fermé le 31 août 2009. Une association

de gestion, confiée à un professeur de sport, a été créée. Elle poursuit l'activité d'accueil.

Le préfigurateur de la DRJSCS est le DRASS de Guadeloupe. Peu présent, il a délégué au DRJS le soin de mettre en place un groupe projet, dont la composition n'est pas assez ouverte. Il y a une situation conflictuelle avec un IJS de la DR, « muté d'office » à la DDI.

Les interventions syndicales sont mal ressenties par la direction. Il y a des volontés constructives avec les collègues IASS. Les IJS ont rencontré le préfigurateur de la DRJSCS pour présenter leurs métiers et exiger d'être dans l'équipe projet.

Centre (Jean-Marie BONNET)

Le préfigurateur de la DRJSCS est le DRJS, ce qui est une bonne chose, mais la gestion calamiteuse du ministère a décapité les services. Il ne reste que peu d'IJS. Deux DDJS ont été nommés sous-préfet, mais ils n'ont pas été remplacés. Aucun IJS n'est préfigurateur de DDI. Dans le Cher (18), où il y a encore un DDJS et un IJS, le prfg est le DASS. Dans l'Eure-et-Loir (28), où il n'y a ni IJS ni DDJS, la prfg est directrice de préfecture, mais elle doit partir en retraite en 2010. Dans l'Indre (36), où il n'y a plus de DJS et seulement un IJS, le préfigurateur est le DDCCRF du Loire-et-Cher (41). En Indre-et-Loire (37), où, là encore, il n'y a plus de DJS et seulement un IJS, le prfg est le DDASS. Dans le 41, où il y a encore un DDJS et où le seul inspecteur sera prochainement muté, le prfg est le DSV. Dans le Loiret (45), le DRA part en retraite. Le prfg de la DDI est un attaché de préfecture.

Poitou-Charentes

En absence de représentant, Isabelle BECU-SALAÜN lit et commente la contribution écrite envoyée par la section, suite à sa réunion préalable au congrès. Fabien MARTHA devient délégué titulaire, Sébastien DARTAI suppléant, mais seuls Edwige BAKKAUS et Christian JEANNE pourront être présents au congrès.

Il ressort du point de situation fait sur la RGPP que tous les IJS demeureraient sur des postes à responsabilité. En Charente, le DDJS pourrait être nommé adjoint au DDI. Le positionnement de l'IJS (éventuellement sur un pôle) sera déterminé en conséquence. Des difficultés avec les IASS existent en Charente-Maritime (17).

La section est favorable à la création d'un corps d'inspecteur de la cohésion sociale, chantier prioritaire pour elle [mais pas à l'OJ immédiat de la DRH - cf. CR de la réunion du 14 octobre]. Dans ce cadre, l'ouverture d'un nouveau concours d'IJS ne lui paraît pas prioritaire, en dépit des difficultés rencontrées par les services. Un concours interne peut néanmoins être envisagé pour favoriser des promotions.

Le dossier sur l'évaluation des IJS, de nouveau mis en sommeil par l'AC, est prioritaire et crucial dans le contexte concurrentiel actuel.

S'agissant de la recommandation de la section de limiter à quelques points l'entretien avec la DRH, le BN indique que c'est une tactique délibérée pour lui de reprendre systématiquement les questions auxquelles l'AC n'a pas fait réponse.



Provence-Alpes-Côte-d'Azur (Brigitte ASTIER-CHAMINADE)

La section régionale a beaucoup de difficulté à fonctionner. Le préfigurateur de la DRJSCS est le DRASS. Le DRJS a été nommé IG JS. Sauf à la délégation de Nice, tous les IJS se retrouvent chef de pôle, mais aucun DDJS n'est préfigurateur. Il y aura un pôle Jeunesse à la DR, avec un IJS comme responsable.

Le « détricotage » de la DRJS se fait au détriment du niveau départemental, avec un seul IJS.

INJEP (Anne SCHIRRER)

Le site est fermé au public depuis l'été. Soixante agents demeurent sur place, en attente du déménagement sur le site du ministère, prévu au printemps 2010. Leurs missions sont sur l'observation et l'évaluation. Le projet de décret, examiné en CTPM en juillet, est « dans les tuyaux ».

Martin HIRSH se montre très présent et interventionniste.

En conclusion de ce « tour de France des régions », les thèmes évoqués se regroupent en trois bloc :

- Les questions d'actualités, centrées sur la manière dont les IJS se positionnent dans les projets de nouveaux services.

- La gestion de la carte des postes.
- Les évolutions statutaires et syndicales.

Sur le premier point, il importe de faire un recensement des situations, et de faire remonter les organigrammes. Le SEJS s'est prononcé (cf. sa lettre du 15 septembre) sur l'intérêt pour les IJS à se positionner avec détermination sur les postes d'encadrement, même si, tant s'en faut, les conditions de travail et les régimes indemnitaires, notamment, sont loin d'être déterminés.

Il faudra se servir du projet de charte de gestion des DDI pour imposer aux administrations centrales de définir les règles d'harmonisation nécessaire, au plus tard dans les deux ans, par un alignement « par le haut ».

Sur le deuxième point, sur la base du recensement nécessaire, il faudra, notamment *via* les RP en CAP et par « l'accompagnement des carrières » envisagé par la DRH, intervenir pour que les situations individuelles problématiques trouvent une solution satisfaisante, et que les missions trouvent dans tous les services des personnels pour les mettre en œuvre.

Sur le troisième point, qui fera l'objet d'un travail en commissions, il faudra se prononcer sur le cœur de métier et ses évolutions. Il importe de continuer à mieux faire connaître auprès des préfets, des SG de préfecture et des préfigurateurs des DRJSCS et des DDI.



On note par ailleurs l'importance des questions immobilières, souvent mal appréhendées, comme condition de réussite de la mise en place des nouveaux services déconcentrés. On note également le très sérieux risques d'avoir des DDI en chef lieu de région dévalorisées par rapport aux autres DDI de la région, du fait de la « décomposition fonctionnelle ».

Le CN évoque ensuite la rencontre du 14 octobre avec la DRH, sur la base d'un exposé de Philippe CHAUSSIER, Isabelle BECU-SALAÜN et Michel CHAUCHEAU. Le compte-rendu de cette réunion (s'y reporter), diffusé au lendemain du congrès à tous les syndiqués, reprend les différents points évoqués en CN. Le résultat global de cette rencontre, où la DR était largement sur la défensive, s'avère décevant. Elle semble découvrir la faiblesse de ses marges de manœuvre, après avoir constaté l'héritage calamiteux de la gestion des personnels, dont les IJS, dû à ses prédécesseurs et aux ministres et cabinets concernés.

Toutefois, même sur certains sujets nouveaux (avenir des CLUS), le SEJS ne peut que déplorer le fait que ni elle, ni ses services, n'avaient étudié le problème, clairement posé dès le 24 août. Cela n'est pas acceptable. Le SEJS continuera donc à « remonter au créneau », avec persévérance et obstination, dans l'intérêt de l'ensemble des collègues.



Damien KLEINMAN attire l'attention sur la situation du préfigurateur de l'Alsace, en poste comme DRA d'Auvergne, sans que l'AC ait pris une quelconque mesure pour la prise en charge de ses déplacements ou de son logement pendant cette période de préfiguration.

Philippe BERTRAND évoque par ailleurs la perception des IASS, confrontés à une scission ARS /

Le CN se termine à 12h30.



Compte rendu de l'
Assemblée Générale
 du 22 octobre 2009
 (14h30 / 17h30)

L'Assemblée Générale du SEJS est ouverte à 14h30, par un mot d'accueil de Philippe CHAUSSIER, en tant que directeur du CREPS de Bourgogne.

Les congressistes se prononcent à l'unanimité favorables à la désignation de Patrick BRUGGEMAN pour présider les AG. Ils adoptent également le règlement du congrès, présenté par Michel CHAUVEAU, sur la base d'un document diffusé en séance, comportant de légers ajouts et précisions par rapport à la version incluse dans le n° 13 de SEJSInfo.

Pierre LARRE et Guy FABRETTI acceptent d'être vérificateurs aux comptes. Gérard CREPS et Jeanne VO HUU LE assisteront Michel CHAUVEAU à la commission des pouvoirs et des votes. Il en sera de même pour Mathias LAMARQUE, avec Fabienne DEGUILHEM et Jean-Marc POULEAU à la commission des mandats. Xavier GABILLAUD et Pierre-Yves BOIFFIN sont invités à animer une commission « rires jaunes et/ou humour noir » ...

Le planning prévisionnel du congrès est présenté et précisé.

Philippe CHAUSSIER présente son rapport moral (cf. p. 1 du présent SEJSInfo n° 14). Michel CHAUVEAU, Laurent de LAMARE et Isabelle BECU-SALAÜN présentent le rapport d'activité du BN (cf. SEJSInfo n° 13). Un débat s'instaure alors avec la salle, soulignant les questions cruciales du moment et apportant les précisions disponibles.

Le rapport moral, ainsi que le rapport d'activité, sont adoptés à l'unanimité par l'AG.

Anne SCHIRRER, trésorière, et Martine CHARRIER, trésorière adjointe, font leur rapport financier et présentent le compte de résultat 2009 (cf. SEJSInfo n° 13). Des précisions sont données avec l'aide du permanent, qui assure la comptabilité au quotidien.



Les animateurs des commissions du congrès présentent ensuite en quelques mots, alléchants, les thèmes qui ont vocation à être évoqués dans chacune d'elles.

Ce sont respectivement Isabelle BECU-SALAÜN et Patrick BRUGGEMAN pour la commission « Affaires professionnelles », Laurent de LAMARE et Anne SCHIRRER pour la commission « Affaires corporatives », Philippe BERTRAND et Max PINSON pour la commission « Vie syndicale – Evolutions syndicales »



Il est rappelé que l'objectif de ces commissions est de produire, après réflexions et débats collectifs, des propositions de mandats pour le bureau national. Elles constitueront autant de « feuilles de routes » pour l'année 2009-2010, jusqu'au prochain congrès.



Ces propositions seront soumises au vote lors de l'Assemblée générale du samedi 24. Toutefois, afin de faciliter l'harmonisation des travaux, parce que les thèmes se recoupent et parce que l'on ne peut être dans plusieurs commissions simultanément, même si les thèmes traités ont autant d'intérêts, un point d'étape des travaux de chaque commission sera exposé en assemblée générale plénière le 23 au matin.



Les commissions sont donc invitées à désigner un rapporteur, dès le début de leurs travaux.

On retrouvera dans le n° 13 de SEJSInfo des notes introductives à ces travaux de commission.

[Nota : faute d'effectif suffisant, la commission n° 3 s'est associée à la commission n° 2]



Compte rendu de l'
Assemblée Générale
 du 23 octobre 2009
 (11h / 12h30)

Après la poursuite des travaux en commission, le matin, de 9h à 11h, les tra-

voux reprennent en assemblée générale plénière. Conformément aux statuts du SEJS, la moitié des membres du bureau national est à renouveler. Par ailleurs, suite à une démission pour raisons personnelles, un poste est à renouveler, pour une durée d'un an (durée restant de son mandat). Fabienne DEGUILHEM est candidate.

Les membres du BN sortants sont candidats pour un renouvellement de leur mandat. Il s'agit de : Isabelle BECU-SALAUN, Philippe BERTRAND, Martine CHARRIER, Philippe CHAUSSIER, Michel CHAUVÉAU, Pascal ETIENNE, Florence GIRAUD, Laurent de LAMARE. Chacun se présente en quelques mots à l'AG et précise ses motivations.



Il est ensuite procédé au vote, à bulletin secret. A ce moment du congrès, le quorum est largement dépassé, avec 48 présents et 96 représentés, soit 144 sur 195 adhérents à jour de leur cotisation (73 %).

Après le vote, organisé sous le contrôle de Jeanne VO HUU LE et Gérard CREPS, qui s'absentent ensuite pour procéder au dépouillement, les rapporteurs des deux commissions en fonctionnement exposent leurs premières orientations.

Commission n°1 : Affaires professionnelles

Non sans beaucoup d'humour, les rapporteurs : Pierre-Yves BOIFFIN et Xavier GABILLAUD indiquent comment faire face au Reptile Géant qui Provoque la Peur (la RGPP) : en organisant une fusion des corps, afin de vivre en couple les problèmes qu'on n'aurait pas eu à gérer tout seul...

Commission n° 2 : Affaires statutaires et corporatives

Dans un style plus classique, le rapporteur de la commission n° 2, Guy FABRETTI, évoque les trois thèmes envisagés par le groupe.

S'agissant du positionnement professionnel, beaucoup de débats ont eu lieu autour de la dualité expertise-technicité et management qui fait l'originalité du métier des IJS. Un consensus semble se dégager afin de créer un « kit argumentaire » autour de cette spécificité ; ce kit pourrait être diffusé aux préfets afin de positionner les inspecteurs au sein des futurs services interministériels.

S'agissant de l'avenir des IJS, deux actions semblent devoir être poursuivies. Une action à court terme : l'ouverture d'un concours de recrutement dès l'année 2010 et la réalisation d'une cartographie des postes d'IJS. Une action à moyen terme : maintien du corps en catégorie A+ et discussion pour positionner les IJS dans un corps avec indice terminal HEB.

S'agissant des emplois fonctionnels, une double stratégie semble devoir se dessiner entre le maintien d'emplois fonctionnels suffisants pour les IJS et l'issue à trouver pour les agents non reconduits sur emplois

Résultats de l'élection au Bureau National du SEJS

144 votants (73,85 % des adhérents) ;
 144 exprimés ; aucun bulletin nul.



Ont obtenu :

Isabelle BECU-SALAÜN	: 143 (99,30 %)
Philippe BERTRAND	: 142 (98,61 %)
Martine CHARRIER	: 142 (97,91 %)
Philippe CHAUSSIER	: 134 (93,05 %)
Michel CHAUVÉAU	: 139 (96,52 %)
Fabienne DEGUILHEM	: 140 (97,22 %)
Laurent de LAMARE	: 144 (100 %)
Florence GIRAUD	: 143 (99,30 %)
Pascal ETIENNE	: 144 (100 %)

Compte rendu de l' Assemblée Générale

du 24 octobre 2009

(9h30 / 12h30)

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2008 DU SEJS

Nous soussignés, Pierre LARRE et Guy FABRETTI, avons procédé ce jour à la vérification des comptes financiers 2008 du SEJS à partir des documents comptables fournis par la trésorière, la trésorière adjointe et le permanent du syndicat, comprenant :

- Le compte de résultat 2008
- Le compte de bilan 2008
- Le budget du congrès de La Rochelle 2008 et son bilan de réalisation
- Le budget du congrès de Dijon 2009

Nous avons disposé de tous les relevés bancaires du crédit mutuel enseignant du Sud-est et des souches de carnet de chèques ainsi que des divers justificatifs des dépenses enregistrées sur le livre journal.

Nous avons procédé par sondage aléatoire.

Nous avons constaté la bonne tenue des comptes et la parfaite conformité des justificatifs avec les dépenses réalisées.

Nous avons observé :



- Sur le compte de résultats 2008 que les charges (43 998 €) et les recettes (41 616 €) aboutissent à un résultat négatif de 2 381 €.
- Deux dépenses principales : celles liées au fonctionnement statutaire du syndicat (réunions de bureaux, déplacements, etc.), soit 21 964 € (environ 50 % du budget) ; celle liée au congrès, soit 14 005 €.
- Les recettes sont principalement liées, d'une part, aux adhésions (32 735 €), pour lesquelles on observe une augmentation du nombre d'adhérents (204) qui produit des effets positifs (161 € par adhérent), et, d'autre part, au congrès (4 952 €).

S'agissant du compte de bilan 2008, l'actif et le passif s'équilibrent à hauteur de 58 137 €. Il est à noter que les 700 € de subvention du Conseil Général de Charente Maritime pour le congrès de La Rochelle auraient dû être imputés sur le compte de résultat et non sur le compte de bilan.

Il est observé également que la trésorerie disponible du syndicat se monte à 55 922 € au 31 décembre 2008, ce qui représente 127 % d'une année complète de fonctionnement (référence année 2008).

Pour ce qui est du congrès 2008 (La Rochelle), les recettes s'élèvent à 4 952 €, les dépenses à 14 005 €, soit un déficit de 9 053 € ; ceci constitue l'effort financier du syndicat pour ses membres les plus actifs. Chaque congressiste s'acquitte d'1/3 de la dépense réelle du congrès.

Le budget du congrès 2009 de Dijon prévoit une recette de 3 462 € pour 8 560 € de dépense, soit un déficit de 4 961 €, qui sera là encore comblé par la participation du syndicat sur son budget propre.

CONCLUSIONS : Les recommandations que nous avons faites à l'occasion du congrès de 2008 portaient sur trois points :

- L'écart entre la prévision des recettes de cotisation et leur réalisation : l'écart est devenu positif, à hauteur de 5 000 €.
- Le déficit du congrès de La Rochelle reste relativement important, mais le prévisionnel pour 2009 est bien meilleur (- 50 %).
- L'augmentation raisonnée et raisonnable du montant des cotisations qui avait été sollicitée a été effective en 2009.

Nous constatons l'authenticité et la sincérité des comptes vérifiés et nous donnons le quitus à la trésorière et à son adjointe. Nous ajoutons nos félicitations pour l'amélioration de la gestion, tant sur le fond que sur la forme.

Pierre LARRE

Guy FABRETTI

Christian JEANNE, président de séance pour cette dernière AG du congrès (par ailleurs DDJS des Deux-Sèvres) souhaite bon accueil aux arrivants du matin.

Michel CHAUVEAU donne les derniers détails pratiques sur les modalités de départ et sur les modalités de remboursement des congressistes.

Il indique les décisions de la réunion du BN tenu la veille, à 15h, après les élections. Le bureau national a décidé de reconduire dans leurs fonctions de secrétaire général, secrétaire générale adjointe, trésorière et trésorière adjointe, respectivement, Philippe CHAUSSIER, Isabelle BECU-SALAÜN, Anne SCHIRRER et Martine CHARRIER. Il précise que Philippe CHAUSSIER et Isabelle BECU-SALAÜN, après de nombreuses années de fonction dans ces mandats, souhaitent ardemment passer le relais l'an prochain. Ils veilleront à préparer leur succession dès cette année. Pour le congrès prochain de 2010, aucune décision n'est encore prise, mais il pourrait avoir lieu au CREPS de Poitiers, dont Anne SCHIRRER est la nouvelle directrice.

Il est ensuite procédé à l'exposé du rapport des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2008, Pierre LARRE, assisté de Guy FABRETTI. Non sans humour, ce dernier, qui s'est positionné comme un vinificateur aux comptes, a présenté sa méthode d'élaboration, qui a permis d'éveiller les sens de l'équipe : IN VINO VERITAS !

On trouvera ci-après ce rapport.

Anne SCHIRRER présente le budget qui figure pages 28 et 29 du SEJSInfo de septembre 2009.

Le budget 2009 a été établi en tenant des éléments financiers de 2008.

Le compte 62 est le principal poste de dépenses, il concerne le fonctionnement du BN.

Compte tenu des événements, il y a de nombreuses réunions générant des frais de déplacement et de mission pour les membres du BN.

Par ailleurs, le congrès de La Rochelle a coûté assez cher, étant organisé avec un prestataire privé. Cette année, organisé en CREPS, il sera moins coûteux (le SEJS prend en charge environ les 2/3 du coût réel, les congressistes 1/3).

Les augmentations des cotisations 2010 sont proposées (de 0 à 6 €, selon les catégories). Le changement de méthode adopté en 2008 pour le tarif des cotisations est rappelé. Il s'est avéré plus équitable et rationnel. Il a contribué à une amélioration de la trésorerie, conformément aux recommandations des vérificateurs aux comptes, exprimées l'an dernier. L'augmentation de 2010 est très raisonnable. Il est rappelé le don de Claude Georges de 5 000 euros fait au syndicat.

Le budget 2010 est adopté à l'unanimité. Quitus est donné à la trésorière et à son adjointe.

Denis ADAM, secrétaire général du SEP, n'ayant pu être présent, Michel CHAUVEAU lit le message qu'il a adressé au SEJS :

Chères et chers camarades, Jeunesse et sports n'est plus !

La chronique d'une mort annoncée s'est finalement réalisée.

Le fait lui-même, la disparition d'une structure, d'une appellation, d'une institution n'est pas une catastrophe en soi. Cela est certes troublant, peinant, déstabilisant pour les personnels qui y étaient attachés, mais l'on peut comprendre, accepter et parfois même souhaiter que les institutions évoluent.

Par la nature même de nos métiers, je sais que nous n'avons pas la même approche et que, si la séparation entre jeunesse, éducation populaire d'un côté et sport de l'autre apparaît souhaitable pour le SEP, elle pose problème aux inspecteurs.

Mais au-delà de ce désaccord, nous nous sommes toujours retrouvés sur la priorité qu'il convenait de donner aux missions.

Aujourd'hui, nous partageons la dénonciation d'une destruction des services et des missions à marche forcée, sans cohérence ni lisibilité, construire à l'inverse de toute logique, instituant d'abord des structures telles des coquilles vides pour les remplir vaille que vaille par des contenus souvent limités à des dispositifs, à la gestion de programmes et bien éloignés de véritables projets de services.

Syndicalistes réformistes, nous auront, souvent côte à côte, combattu, proposé, amendé avec des succès divers dans un contexte difficile et un dialogue social inexistant. Les derniers textes nécessiteront la même énergie commune qui s'exprimera au final au CTPM du 18 novembre.

Mais si les jeux sont faits, la partie ne fait que commencer.

Les structures seront « opérationnelles » au 1^{er} janvier, mais tout restera encore à faire.

Je vois deux chantiers majeurs pour lesquels notre partenariat sera indispensable :

- Les nouveaux services devront se doter de projets de service qui renforcent le rôle de l'Etat dans ses missions éducatives. La culture « réparation sociale » ne doit pas s'imposer même si naturellement elle semble plus compréhensible, plus cohérente, plus efficace à court terme. Il nous faut mettre en avant la spécificité et la pertinence de nos démarches

Je suis affolé de voir qu'ici ou là des inspecteurs de la jeunesse et des sports –préfigurateur ou non- s'empresse de brader les missions éducatives au service de tous tout au long de la vie pour ne plus se concentrer que sur l'insertion sociale ou le soutien scolaire...

Ils ne sont certainement pas membres du SEJS !

Notre force réside dans notre capacité commune à valoriser ce que nous savons faire et qui marche, non pour nous, mais au service des partenaires associations, collectivités, habitants, professionnels de l'animation... avec qui nous agissons.

L'éducation populaire est notre culture et notre démarche commune, elle peut fédérer, n'en ayons pas honte, ne l'abandonnons pas !

- Les nouveaux services entraînent une nouvelle donne syndicale. La représentativité est remise en jeu et la position majoritaire de l'UNSA éducation dans les ex services de la jeunesse et des sports ne se transférera pas automatiquement à l'UNSA dans le cadre de la cohésion sociale. Le panorama syndical s'élargit, la concurrence se renforce et la diversité de l'implantation de l'UNSA nécessite de se relever les manches et d'agir ensemble dès maintenant.

Je le dit très tranquillement mais très fermement, notre avenir syndical passe par notre capacité à fédérer les personnels autour de notre vision du syndicalisme, du service public, du rôle de l'Etat. Plus nous serons cohérents dans le message délivré, plus nous serons convaincant. Il nous faut déjà être capables de construire une plateforme commune au sein de l'UNSA éducation : il est donc indispensable que le SEJS et le SNAPS dépassent les querelles actuelles pour qu'enfin un véritable travail de fond puisse se faire à 4 (SEJS, SNAPS, A&I et SEP) avant de se développer avec les autres syndicats de l'UNSA concernés. Une défaite aux élections dans les DDI (vraisemblablement en septembre 2010), nous exclurait des lieux de décisions locaux et obérerait fortement notre maintien au niveau national en 2013.

L'enjeu est d'importance, assez pour que chacun fasse des efforts.

Le SEP vous proposera dans les jours qui viennent un texte de cadrage martyr et l'ébauche d'une stratégie. Sans hégémonie aucune, si notre médiation peut faciliter l'action collective, nous en serons très heureux.

Chères et chers camarades, je ne doute pas que les travaux de votre congrès vous auront conduit vers les mêmes conclusions. Le SEP ne peut que se réjouir des convergences de travail développées ces dernières années entre nos deux syndicats et souhaiter un partenariat renforcé dans les mois qui viennent afin de défendre et promouvoir nos conceptions de la société, de l'Etat, du service public, de l'éducation populaire et du syndicalisme réformiste.

Bonne fin de congrès.

*Denis ADAM
Le 23 octobre 2009*

Rapport des Commissions

(Les motions votées figurent en p. 3 et suivantes)

Commission n°1 :

Les rapporteurs présentent le travail de la commission, exprimé par des attendus et des propositions. Parmi les commentaires, il est mentionné que les ratios de « décomposition » des DR/DD génèrent des impossibilités prévisibles de remplir toutes les missions, notamment du fait de la diminution des effectifs.

S'y ajoutent des difficultés de modes de fonctionnement entre fonctionnaires de différents ministères et ceci sur de nombreux champs (modalités de travail, de relation avec les partenaires, de fonctionnement interne...).

Les DRDSCS seront peut-être les derniers remparts de J & S alors que les DDI ne le seront sans doute pas..

Vote à l'unanimité de la motion « champ professionnel » (0 contre et 0 abstention).

Le rapporteur, Pierre-Yves BOIFFIN, cite en conclusion un proverbe africain « *Si tu penses être trop petit pour faire la différence, penses aux fois tu as dormi dans une chambre close avec un moustique* ».

Il procède ensuite à la lecture du poème « *Élévation* » de Charles Baudelaire, invitant sans doute le congrès à élever aussi le débat

Commission n°2 :

Les rapporteurs présentent trois motions élaborées par la commission. Un débat a lieu sur le sens du mot « mandat impératif ». Dans certains cas, l'usage fait par des syndicats d'un mandat impératif les amène à pratiquer une « politique de la chaise vide », ce qui est bien facile et arrange souvent l'administration. Des modifications de forme sont opérées.

Bernard BRONCHART propose une motion, visant à améliorer la grille indiciaire du corps au-delà de la HEB. Cette proposition est rejetée (27 contre, 1 pour, pas d'abstention ni de refus de vote).

La motion n° 1 est adoptée à l'unanimité (pas d'abstention ni de refus de vote).

La motion n° 2 considère que la mise en place de concours de recrutement d'IJS est un point fondamental, et qu'il est nécessaire d'étudier d'éventuels rapprochement de corps. Elle est adoptée à l'unanimité (pas d'abstention ni de refus de vote).

La motion n° 3 souligne la nécessité d'organisation nationale du mouvement et de gestion transparente. Elle est adoptée à l'unanimité (pas d'abstention ni de refus de vote).

Section des retraités



Rémi VIENOT, secrétaire de la section des retraités, indique que quarante collègues retraités ont pu être présents (épouses comprises). Il regrette l'absence de certains, notamment du fait de problèmes de santé. Il évoque la mémoire de plusieurs disparus.

La section des retraités fonctionne correctement. Ses finances sont équilibrées. Elle a toujours quelques difficultés à localiser les nouveaux retraités, après la cessation de leurs fonctions. Il

exprime quelques inquiétudes sur la précarité financière de certains

La section exprime aussi ses craintes sur la disparition (ou l'évolution) d'un ministère tel que les retraités l'ont construit, mais manifeste de l'optimisme sur les évolutions des carrières liées à la RGPP. Elle s'interroge sur le sens qui sera donné à la « cohésion sociale » et rappelle sa conception de l'Education Populaire, qui inclut les APS.

Par ailleurs, dans le cadre de la recomposition des organisations syndicales qui s'avère inéluctable, il faudra conserver les valeurs du SEJS.

Intervention du Secrétaire Général de l'UNSA-éducation

Patrick GONTHIER salue les membres du SEJS et la qualité du travail produit par le syndicat. Le secteur J&S est un laboratoire du futur du service public. Cela se confirme nettement aujourd'hui.

La crise a frappé fort. L'économie a été depuis 20 ans totalement financiarisée. A titre d'exemple, la mise sous tutelle des finances publiques dans les pays baltes, c'est 10% de baisse sur les salaires des fonctionnaires et des pensions de retraite.

Malgré un contexte très dur, les organisations syndicales (OS) ont réussi à répondre aux attentes des salariés, même si le front syndical a craqué récemment.

Il faut souligner la brutalité de la RGPP. L'absence de concertation est manifeste. Le Canada qui avait procédé à sa RGPP avant la France, en fait maintenant la critique et émet un constat assez noir, tout comme celui fait par ce congrès du SEJS.

Seules la logique de la soumission aux baisses budgétaires a été en le guide de cette réforme. La fermeture de CREPS est un désastre.

Une deuxième phase de RGPP va se produire : la réorientation professionnelle (cf. la loi « mobilité »). Cela va exonérer l'Administration de ses responsabilités. Les CTP sont supprimées. Il faut être attentif aux dates d'élection qui auront lieu en mars ou avril 2010 pour se mobiliser.

La nouvelle phase de décentralisation aura un impact sur les structures.

Les négociations sur les catégories A et les A+ sont en train de commencer. Les « respirations indiciaires » sont très restreintes du fait de la position du ministère de la FP.



De ce fait, il est très important de conserver un « sens du collectif », même si le contexte ne s'y prête pas. En conclusion, ce qui donne le sens de notre démarche, c'est la valeur que l'on se donne. La mise en cause de la laïcité par Président de la République est, à cet égard, un très sérieux mo-

Conclusions du Secrétaire Général du SEJS



Philippe CHAUSSIER remercie Patrick GONTHIER pour ses propos et clôt le congrès en soulignant l'importance du « jeu collectif » pour être opérationnel. Le refuge dans l'individualisme peut causer notre perte. Le « jeu collectif » fait partie de nos valeurs ; c'est un sentiment très fort après ces trois jours de congrès.



Claude GEORGES a accompagné sa généreuse donation au SEJS du texte suivant

Lettre aux anti-syndicalistes primaires

Au début du 19^{ème} siècle dans les pays occidentaux, il ne serait venu à l'esprit d'aucun responsable du petit ou du grand patronat, ni d'aucun responsable d'un quelconque parti politique, qu'il soit de droite, du centre ou d'ailleurs, de tenter de développer le slogan « Il faut travailler plus pour gagner plus ! ». Une telle proposition aurait suscité une très forte vague de mécontentements, voire même de véritables émeutes ! En effet à cette époque, il était alors habituel de travailler dix, onze ou douze heures par jour, voire plus. Le dimanche était alors, pendant toute l'année, le seul jour chômé en dehors des fêtes religieuses et bien évidemment, les congés payés n'existaient pas. (...)

Le 1^{er} Mai 1886 à Chicago, devant les usines Mac Cormick-Harvester, des affrontements entre la police et les manifestants qui réclamaient la réduction de la journée de travail à huit heures firent six morts et une centaine de blessés. Cinq militants syndicaux soup-

onnés d'être les auteurs d'un attentat à la bombe commis au cours de cette manifestation furent arrêtés, condamnés sans preuves réelles, puis pendus. C'est en hommage à ces martyrs de Chicago que la date du 1^{er} Mai a été choisie comme journée d'action ouvrière dans le monde entier. (...)

A la suite d'une proposition de Raymond Lavigne faite le 20 juin 1889, les participants au deuxième Congrès international ouvrier socialiste réunis à PARIS du 14 au 21 juillet 1889 pendant l'Exposition universelle qui commémorait le centenaire de la Révolution française décident d'organiser une journée d'action dans le monde entier chaque 1^{er} Mai pour faire aboutir partout une revendication unitaire portant sur la réduction de la journée de travail à huit heures, soit au maximum 48 heures hebdomadaires. (...)

Cette manifestation se généralise progressivement dans le monde puis devient rituelle, mais le 1^{er} mai 1891, à Fourmies, une petite ville du nord de la France, celle-ci tourne au drame. La troupe, équipée des nouveaux fusils Lebel et Chassepot, sous la pression du patronat local, tire à bout portant sur la foule pacifique des ouvriers. Cette fusillade fait dix morts dont 8 de moins de 21 ans et notamment un enfant de 10 ans. L'une des victimes, l'ouvrière Marie Blondeau, âgée de 18 ans, habillée de blanc et les bras couverts de fleurs, devient le symbole de cette journée. Après ce drame, le 1^{er} mai s'enracine dans la tradition de lutte des ouvriers européens. Quelques mois plus tard, à Bruxelles, l'Internationale socialiste renouvelle le caractère revendicatif et international du 1^{er} mai.

L'horizon paraît s'éclaircir après la première guerre mondiale. Le traité de paix signé à Versailles le 28 juin 1919 fixe dans son article 247 « l'adoption de la journée de huit heures ou de la semaine de quarante-huit heures comme but à atteindre partout où elle n'a pas encore été obtenue » !

Les manifestations rituelles du 1^{er} mai ne se cantonnent plus dès lors à la revendication de la journée de 8 heures. Elles deviennent l'occasion de revendications les plus diverses. La Russie soviétique, sous l'autorité de Lénine, décide en 1920 de faire du 1^{er} mai une journée chômée.

Cette initiative est peu à peu imitée par d'autres pays. L'Allemagne nazie va encore plus loin ! Hitler, pour se rallier le monde ouvrier, fait, dès 1933, du 1^{er} mai une journée chômée et payée. La France l'imitera sous l'Occupation, en ... 1941.

La réduction du temps de travail, la généralisation des caisses de retraite, l'instauration des congés payés, la couverture du risque maladie, la réglementation et la protection contre les accidents du travail, toutes ces avancées sociales et bien d'autres au bénéfice des travailleurs (et des fonctionnaires !) ne résultent pas à l'origine de la générosité spontanée des responsables patronaux et des responsables des « droites libérales ».



Ce sont les mouvements ouvriers, les actions syndicales et les avancées des « partis de progrès » qui, ayant conjugués leurs efforts, ont abouti à notre système actuel de protection sociale.

Le problème, aujourd'hui, est que les décideurs au plan économique utilisent parfaitement la mondialisation de l'économie et de la finance pour retrouver dans les pays où il n'existe pas ou très peu de protection sociale, les conditions de production du passé. Celles-ci leur offrent ainsi les meilleures conditions de profit, quitte d'ailleurs à généraliser les délocalisations et à développer le chômage de masse dans les pays développés. On assiste, en conséquence de ce qui précède, à une remise en cause, d'abord subreptice puis aujourd'hui de plus en plus marquée de notre système de protection sociale. (...)

En conclusion, le non syndiqué considère parfois que l'efficacité syndicale du SEJS ou de tout autre syndicat n'est pas suffisante au regard du bénéfice personnel qu'il en attend et au regard du montant de la cotisation qui lui est demandée. Ce non syndiqué devrait plutôt se poser deux questions simples mais essentielles :

Que fait-il pour rendre le SEJS plus efficace ? Quel est son véritable choix personnel entre égoïsme individuel et intérêt collectif ?

Claude GEORGES
Ancien directeur départemental

N° d'adhésion : 10-

BULLETIN d'ADHESION pour 2010 (Pour la section des "ACTIFS")

Nom et prénom :

Adresse personnelle :

(à défaut de renseigner cette ligne, tout courrier personnel, comme les chèques de remboursement de déplacement au congrès, sera adressé à l'adresse professionnelle)

Adresse professionnelle :

Adresse courriel (si elle est différente de la messagerie ministérielle) :

Fonction :

Corps :

Grade, classe, échelon dans le corps

INM :

Echelon dans la fonction (le cas échéant)

INM :

Bonification indiciaire :

TOTAL INM (grade ou fonction + BI ou NBI) :

Observations éventuelles :

Montant de l'adhésion

L'adhésion comprend le montant de la **participation au fonctionnement du syndicat** et celui de la **participation au congrès**. Cette dernière, forfaitaire, sera précisée ultérieurement et demandée aux collègues concernés lors de leur inscription. L'ensemble est déductible du montant de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% (cf. Loi de finances)

L'INM (Indice Nouveau Majoré) pris en compte pour la participation au fonctionnement du syndicat est celui de la rémunération totale (indice du corps, ou du grade, s'il est plus élevé), **bonification indiciaire comprise**. L'assemblée générale de 2009 a maintenu 12 tranches de cotisation, espacées de 60 points d'INM, et a voté une augmentation de 0 à 6 € par tranche, proportionnelle à l'INM.

INM total compris entre :

et

Montant de la cotisation

Plancher	Plafond		Déduction fiscale	Montant réel
369	428	75 €	49,50 €	25,50 €
429	488	91 €	60,06 €	30,94 €
489	548	106 €	69,96 €	36,04 €
549	608	122 €	80,52 €	41,48 €
609	668	137 €	90,42 €	46,58 €
669	728	153 €	100,98 €	52,02 €
729	788	168 €	110,88 €	57,12 €
789	848	184 €	121,44 €	62,56 €
849	908	199 €	131,34 €	67,66 €
909	968	215 €	141,90 €	73,10 €
969	1028	230 €	151,80 €	78,20 €
1029	-	246 €	162,36 €	83,64 €
Stagiaires, membres associés		20 €	13,20 €	6,80 €

(La traduction en INM des différents chevrons des HE A et HEB est la suivante : A1 = 881 ; A2 = 916 ; A3 = 963 ; B1 = 963 ; B2 = 1004 ; B3 = 1058).

Ce bulletin d'adhésion et le règlement correspondant sont à adresser à :

Michel CHAUCHEAU – SEJS – 46 av. Mme d'Houdetot – 95600 EAUBONNE